Libération 20180425

A la barre

Col de Montgenèvre : trois militants devant la justice pour avoir aidé des migrants à passer la frontière

Par François Carrel, Grenoble, de notre correspondant — 25 avril 2018 à 18:46

Un habitant du Briançonnais et un migrant, en décembre 2017, après le passage de la frontière italienne. Photo Etienne Maury. Hans Lucas pour «Libération»

En réponse à la manifestation antimigrants de Génération identitaire ce week-end dans les Hautes-Alpes, des militants engagés dans le soutien aux réfugiés avaient décidé d'aider des migrants à entrer sur le territoire français dans le même périmètre. Trois d'entre eux seront bientôt jugés à Gap.

Le sinistre happening de militants d'extrême droite, ce week-end au col de l'Echelle (Hautes-Alpes), itinéraire de passage de la frontière franco-italienne pour les migrants, avait provoqué une contre-manifestation de militants engagés dans le soutien aux migrants. Partis d'Italie dimanche à la mi-journée, une centaine de militants avait passé en groupe la frontière gardée par la police sur le col voisin de Montgenèvre. Avec eux, une vingtaine de réfugiés qui ont pu sous leur protection contourner les forces de l'ordre et gagner Briançon en fin d'après-midi.

Le soir même, la police interpellait six militants à Briançon. Si trois Italiens ont été remis en liberté à l'issue de leur garde à vue, trois autres militants, un Belgo-Suisse âgé de 23 ans, un Suisse de 26 ans et une étudiante italienne de 26 ans, ont été présentés mardi en comparution immédiate devant le tribunal correctionnel de Gap (Hautes-Alpes) pour ce *«passage en force de la frontière»*, selon les mots du procureur de la République de Gap, Raphaël Balland. Le chef d'accusation : *«avoir facilité ou tenté de faciliter l'entrée irrégulière en France de plus d'une vingtaine d'étrangers, avec cette circonstance que les faits ont été commis en bande organisée»*. La peine maximale qu'ils encourent est de dix ans d'emprisonnement, 750 000 euros d'amende et l'interdiction du territoire français.

Placés en détention provisoire

Les trois manifestants ont obtenu le renvoi de l'examen du dossier et du jugement au 31 mai, *«pour préparer leur défense et en raison du contexte extrêmement tendu»*, explique Yassine Djermoune, avocat de Théo, le jeune Belgo-suisse. Tous trois ont en revanche été placés en détention provisoire dans l'attente de leur jugement *«en raison de l'insuffisance des garanties de représentation et pour prévenir toute réitération des faits»*, précise Raphaël Balland. Décision *«incompréhensible»* pour Yassine Djermoune : *«Ce sont des personnes insérées socialement dans leurs pays et qui n'ont jamais eu affaire à la justice.»* Les avocats ont fait appel de la mise en détention provisoire et vont déposer une demande de mise en liberté.

Le procureur a en outre précisé, concernant la manifestation des identitaires au col de l'Echelle, qu'*«aucune plainte, ni aucun fait susceptible de qualifications délictuelles»* n'avait été porté à sa connaissance.

François Carrel Grenoble, de notre correspondant